



1.1

DEC\_0138\_2025

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LIGER POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL GRAM ALLANT DU 1/08/2025 AU 31/07/2026.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

**CONSIDERANT** que la maintenance du logiciel GRAM est essentielle au bon fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance) du Clos Normand.

**CONSIDERANT** que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

**Le Président décide** de signer la proposition financière de LIGER, 11 rue de la Voie Lactée, NID D'OR, 69370 Saint Didier du Mont d'Or, d'un montant de 474,40 € HT, soit 569,28 € TTC pour la maintenance du logiciel GRAM allant du 01/08/2025 au 31/07/2026. Le contrat est facturé annuellement. Le marché pourra être renouvelé 3 fois, soit jusqu'au 31/07/2028.

Fait à Pont-Audemer, le 18 juillet 2025

Le Président



Francis COUREL

